

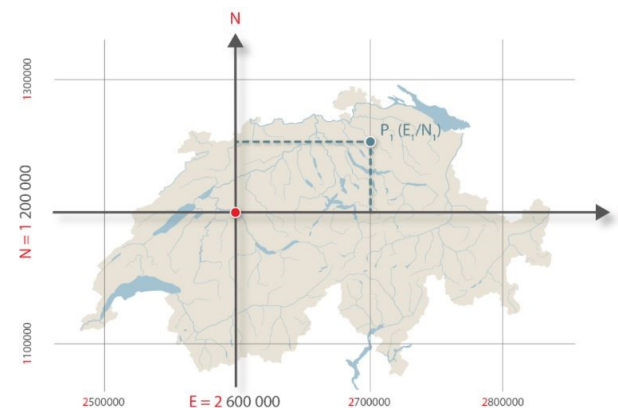
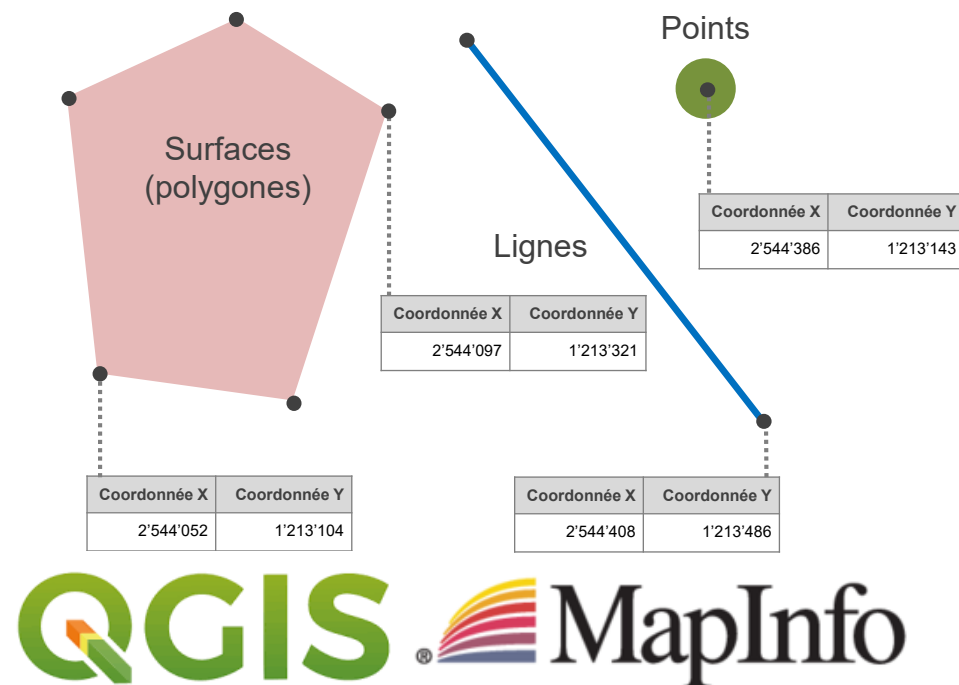
# LES GÉODONNÉES

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**  
Service de l'aménagement du territoire

# De quoi s'agit-il?

**Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :**

- 3 types d'objets
- Dessinés à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

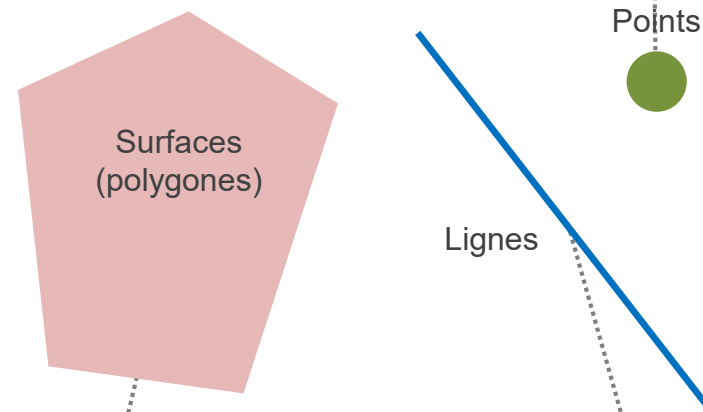


# De quoi s'agit-il?

**Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :**

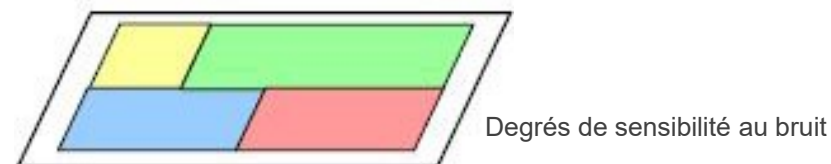
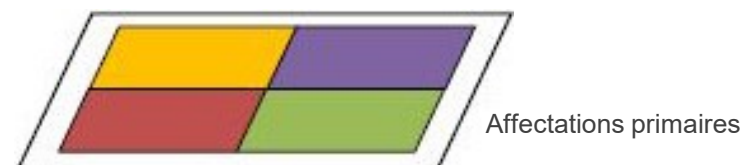
- 3 types d'objets
- Dessinés à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Communale	Objet particulier à protéger	En vigueur	27.06.2020



Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Communale	Zone mixte 1	En vigueur	27.06.2020

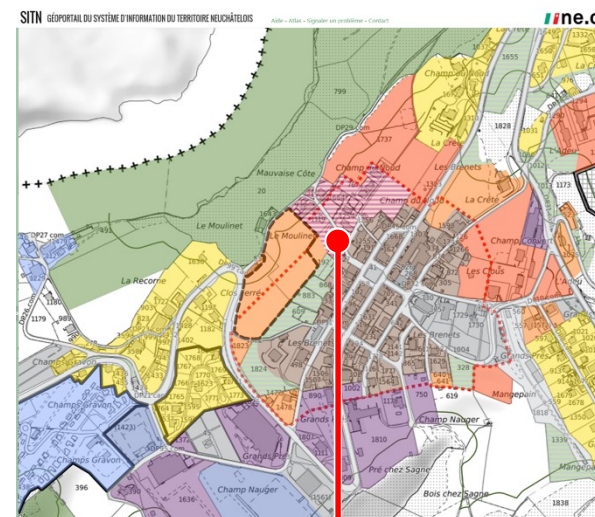
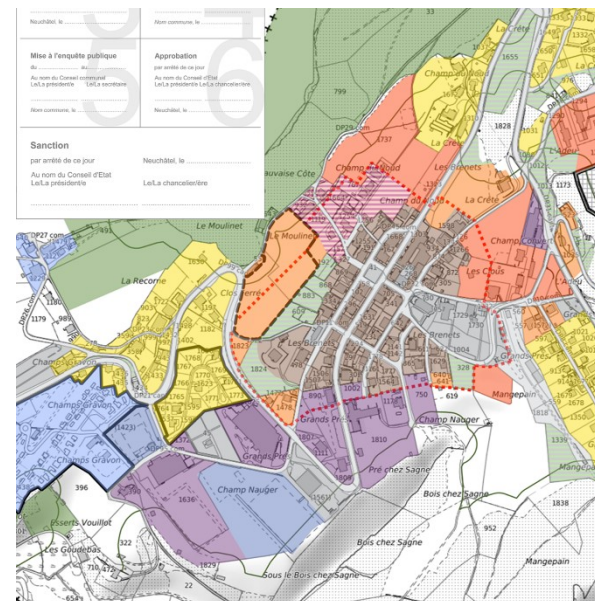
Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Cantonale	Distance des constructions par rapport au cours d'eau	En vigueur	27.06.2020



# De quoi s'agit-il?

Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :

- 3 types d'objets
- Dessinés à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

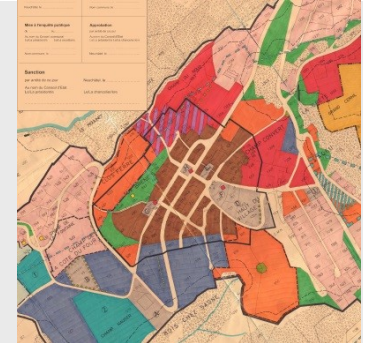


Force obligatoire	Compétence	Commune	Localité	Désignation générique	DÉSIGNATION LÉGALE	Surface [m2]	Statut juridique	Entrée en vigueur
Contenu contraignant	Communale	Le Locle	Les Brenets	Zone mixte	Zone mixte	3040	En vigueur	1995-04-26

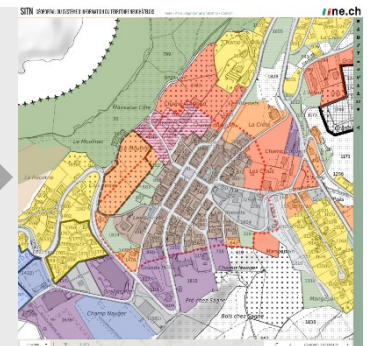
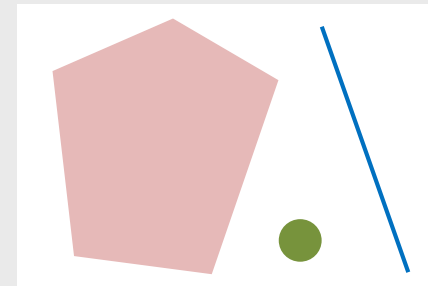
# Du plan papier aux données numériques

## 2<sup>e</sup> génération de PAL (1980 – 2010)

1. Établissement du plan papier par le mandataire ou le service technique communal. En général le document est colorié à la main



2. Numérisation du plan par le SAT et diffusion des géodonnées dans le géoportail du SITN



3. Mise à disposition gratuite des géodonnées en vigueur dans les cas de modification du plan

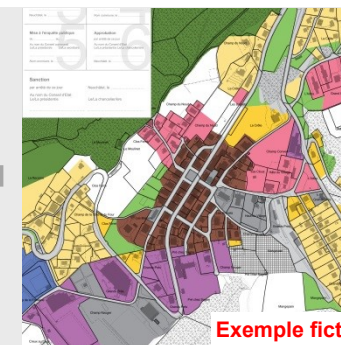
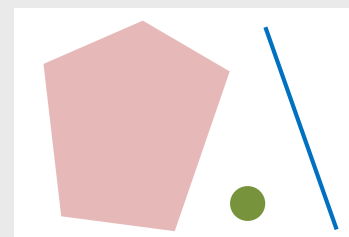
# Du plan papier aux données numériques

## 3<sup>e</sup> génération de PAL (dès 2018)

1. Mise à disposition facilitée de l'ensemble des géodonnées

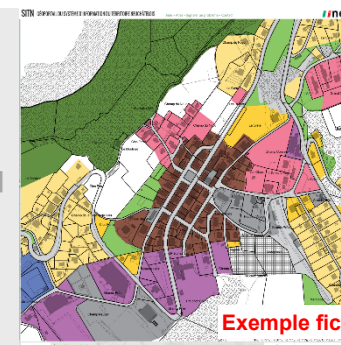


2. **Adaptation des géodonnées** et établissement du plan papier par le mandataire ou le service technique communal



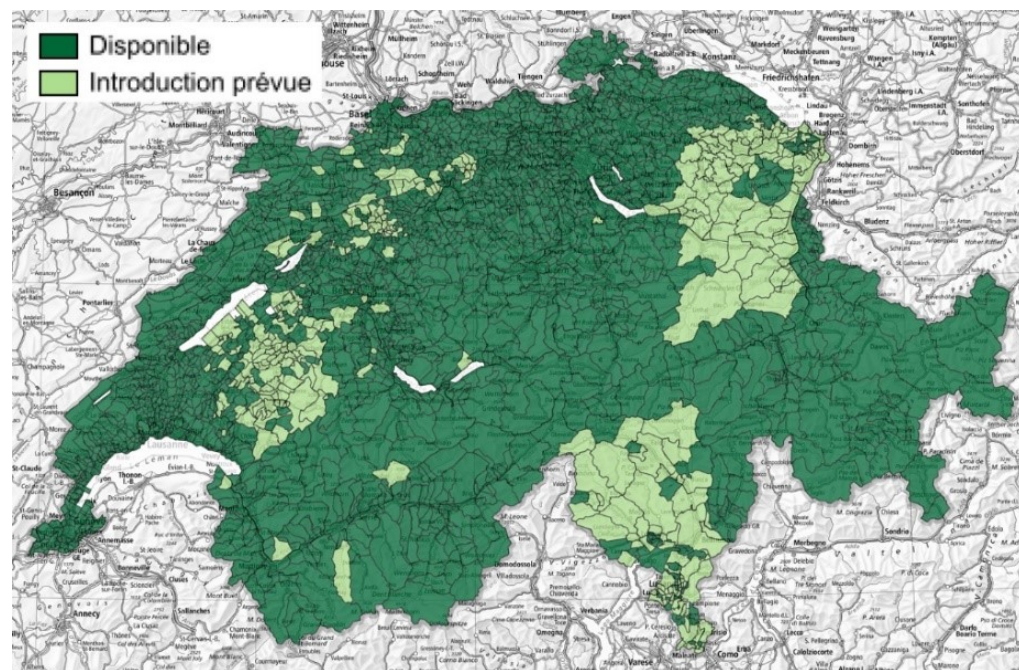
3. Contrôle des géodonnées par le SAT

4. Diffusion des géodonnées dans le Cadastre RDPPF pourvu de foi publique et le géoportail du SITN



# Le cadastre RDPPF en bref....

- Est le système d'information officiel sur les principales restrictions de droit public à la propriété foncière en Suisse
- Regroupe des informations primordiales (restrictions) pour quiconque possédant un bien foncier, souhaitant construire une maison ou travaillant dans l'immobilier
- Fournit un extrait au format PDF contenant la liste et l'accès aux restrictions ainsi que des extraits de plan pour un bien-fonds donné
- Pour en savoir plus : [sitn.ne.ch/crdppf](http://sitn.ne.ch/crdppf)



# Le cadastre RDPPF en bref....

- Est le système d'information officiel sur les principales restrictions de droit public à la propriété foncière en Suisse

- Regroupe des informations primordiales (restrictions) pour quiconque possédant un bien foncier, souhaitant construire une maison ou travaillant dans l'immobilier

- Fournit un extrait au format PDF contenant la liste et l'accès aux restrictions ainsi que des extraits de plan pour un bien-fonds donné

- Pour en savoir plus : [sitn.ne.ch/crdppf](https://sitn.ne.ch/crdppf)

Aménagement  
du territoire



Routes



Chemins de fer



Aéroports



Sites pollués



Eaux



Bruit



Forêt





# Le cadastre RDPPF en bref....

- Est le système d'information officiel sur les principales restrictions de droit public à la propriété foncière en Suisse
- Regroupe des informations primordiales (restrictions) pour quiconque possédant un bien foncier, souhaitant construire une maison ou travaillant dans l'immobilier
- Fournit un extrait au format PDF contenant la liste et l'accès aux restrictions ainsi que des extraits de plan pour un bien-fonds donné
- Pour en savoir plus : [sitn.ne.ch/crdppf](https://sitn.ne.ch/crdppf)

## Extrait du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), comportant des informations réduites



<b>Immeuble no.</b>	<b>1766</b>
No. EGRID	CH407763130485
Commune (No. OFS)	Le Locle (6436)
Cadastre	Les Brenets
Surface de l'immeuble	662 m <sup>2</sup>

<b>Identifiant de l'extrait</b>	<b>20210830213331</b>
Date de création	30.08.2021
Organisme responsable du cadastre	Service de la géomatique et du registre foncier Rue de Tivoli 22 2003 Neuchâtel

<b>Certification</b>			
(Tampon)	(Date)	(Signature)	

# Le cadastre RDPPF en bref....

- Est le système d'information officiel sur les principales restrictions de droit public à la propriété foncière en Suisse
- Regroupe des informations primordiales (restrictions) pour quiconque possédant un bien foncier, souhaitant construire une maison ou travaillant dans l'immobilier
- Fournit un extrait au format PDF contenant la liste et l'accès aux restrictions ainsi que des extraits de plan pour un bien-fonds donné
- Pour en savoir plus : [sitn.ne.ch/crdppf](http://sitn.ne.ch/crdppf)



**Sommaire des thèmes RDPPF**

**Restrictions de droit public à la propriété foncière qui touchent l'immeuble 1766 de Le Locle, Les Brenets**

**Page**

3	Plans d'affectation (cantonaux/communaux)
5	Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)

**Restrictions de droit public à la propriété foncière qui ne touchent pas l'immeuble**

Zones réservées des routes nationales  
Alignements des routes nationales  
Zones réservées des installations ferroviaires  
Alignements des installations ferroviaires  
Zones réservées des installations aéroportuaires  
Alignements des installations aéroportuaires  
Plan de la zone de sécurité  
Cadastre des sites pollués  
Cadastre des sites pollués - domaine militaire  
Cadastre des sites pollués - domaine des aéroports civils  
Cadastre des sites pollués - domaine des transports publics  
Zones de protection des eaux souterraines  
Périmètres de protection des eaux souterraines  
Limites forestières statiques  
Distances par rapport à la forêt

**Restrictions de droit public à la propriété foncière pour lesquelles aucune donnée n'est disponible**

**Informations générales**  
Le contenu du cadastre RDPPF est supposé connu. Le canton de Neuchâtel n'engage pas sa responsabilité sur l'exactitude ou la fiabilité des documents législatifs dans leur version électronique. L'extrait a un caractère informatif et ne crée aucun droit ou obligation. Les documents juridiquement contraignants sont ceux qui ont été légalement adoptés ou publiés. La certification d'un extrait confirme la concordance de cet extrait avec le cadastre RDPPF à la date d'établissement dudit extrait.

**Données de base**  
Plan cadastral du SITN à partir des données de la mensuration officielle. Etat de la mensuration: 30.08.2021.

**Clause de non-responsabilité du cadastre des sites pollués (CSP)**  
Le cadastre des sites pollués (CSP) est établi d'après les critères émis par l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Il est mis à jour continuellement sur la base des nouvelles connaissances (investigations). Les surfaces des sites indiqués dans le cadastre des sites pollués peuvent ne pas correspondre à la surface effectivement polluée. Cela ne signifie pas que tout terrain non inscrit au cadastre ne soit pas pollué et libre de tout déchet et pollution. Les zones utilisées à des fins de transports publics, militaire et aéronautique sont de la responsabilité de la Confédération. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au service spécialisé cantonal des déchets: <http://www.ne.ch/sene> - courriel: [sene@ne.ch](mailto:sene@ne.ch)

# Le cadastre RDPPF en bref....

- Est le système d'information officiel sur les principales restrictions de droit public à la propriété foncière en Suisse
- Regroupe des informations primordiales (restrictions) pour quiconque possédant un bien foncier, souhaitant construire une maison ou travaillant dans l'immobilier

- Fournit un extrait au format PDF contenant la liste et l'accès aux restrictions ainsi que des extraits de plan pour un bien-fonds donné

- Pour en savoir plus : [sitn.ne.ch/crdppf](https://sitn.ne.ch/crdppf)

## Plans d'affectation (cantonaux/communaux)



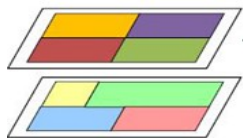
Type	Part	Part en %
Zone d'habitation à faible densité	662 m <sup>2</sup>	100.0 %
Périmètre de plan de quartier en vigueur	662 m <sup>2</sup>	100.0 %

Autre légende (visible dans le cadre) —

Légende thématique complète [https://sitn.ne.ch/vgc/pyramid-orend/wms?SINGLE\\_TILE=true&TRANSPARENT=true&SERVICE=WMS&VERSION=1.1.1&REQUEST=GetLegendGraphic&EXCEPTIONS=application%2Fvnd.ogc.se\\_xml&LAYER=r73\\_amenagement&FORM-AT=image%2Fpng&LEGEND\\_OPTIONS=forceLabels%3Aon&WIDTH=200&HEIGHT=100](https://sitn.ne.ch/vgc/pyramid-orend/wms?SINGLE_TILE=true&TRANSPARENT=true&SERVICE=WMS&VERSION=1.1.1&REQUEST=GetLegendGraphic&EXCEPTIONS=application%2Fvnd.ogc.se_xml&LAYER=r73_amenagement&FORM-AT=image%2Fpng&LEGEND_OPTIONS=forceLabels%3Aon&WIDTH=200&HEIGHT=100)

Dispositions juridiques	Règlement d'aménagement
	<a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/RA_03_19950426_20200311.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/RA_03_19950426_20200311.pdf</a>
	<b>Règlement de construction</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/RC_00_19722208_19950426.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/RC_00_19722208_19950426.pdf</a>
	<b>Plan de quartier - Champ de la Côte - Du Four - Plan d'implantation</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanDirecteur.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanDirecteur.pdf</a>
	<b>Plan de quartier - Champ de la Côte - Du Four - Plan du parcellaire</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanCadastre.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanCadastre.pdf</a>
	<b>Plan de quartier - Champ de la Côte - Du Four - Règlement</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_Reglement.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_Reglement.pdf</a>
	<b>Modification de plan de quartier - Champ de la Côte - Du Four - Règlement</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_01_20121105_CampCoteEtFour_Reglement.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_01_20121105_CampCoteEtFour_Reglement.pdf</a>
	<b>Plan de quartier - Champ de la Côte - Du Four - Plan des zones de construction et des équipements</b> <a href="https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanQuartier.pdf">https://sitn.ne.ch/web/reglements/6436/54/PQ_00_19890106_CampCoteEtFour_PlanQuartier.pdf</a>

# Objectif des directives cantonales



Définissent la structure et l'organisation du modèle



Indiquent comment les géodonnées doivent être complétées et représentées sur les plans en lien avec le RA-Type



Précisent l'intégration des géodonnées dans le cadastre RDPPF



Fixent les modalités d'échange des géodonnées entre communes et canton durant le processus de révision des PAL



Montrent les liens entre les géodonnées cantonales et les modèles minimaux de l'ARE



Constituent le mode d'emploi des géodonnées à utiliser durant le processus de révision des PAL

# Contexte des directives cantonales

## Confédération

**Loi fédérale sur la géoinformation** 510.62  
(Loi sur la géoinformation, LGéo)\*

du 5 octobre 2007 (Etat le 1<sup>er</sup> octobre 2009)

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 60, al. 1, 63, 64, 75a et 122, al. 1, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 6 septembre 2006<sup>2</sup>,  
*arrête:*

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral du développement territorial ARE

---

**Modèles de géodonnées minimaux**  
**Domaine des plans d'affectation**  
Documentation sur les modèles

---

Jeux de géodonnées de base

N° 73	Plans d'affectation (cantonaux / communaux)
N° 145	Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)
N° 157	Limites de la forêt (dans des zones à bâtir)
N° 159	Distances par rapport à la forêt



## Canton

2 octobre 1991

**Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)**

Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'Etat, du 21 août 1991, *décède:*

**La LCAT révisée prévoit :**

- L'utilisation des directives
- L'établissement du plan à l'aide des géodonnées
- L'entrée en vigueur simultanée du plan et des géodonnées via le Cadastre RDPPF



# Types de contenu

## Contenu contraignant du PCAZ :

26 couches contenant des données de compétences communales :

- Zones à bâtir
- Périmètres de planification de détail (plans de quartier, plan spéciaux, etc.)
- Zone agricole
- Zones à protéger 2
- Zones des eaux et des rives
- Zones réservées
- ...

## Contenus informatif et indicatif du PCAZ :

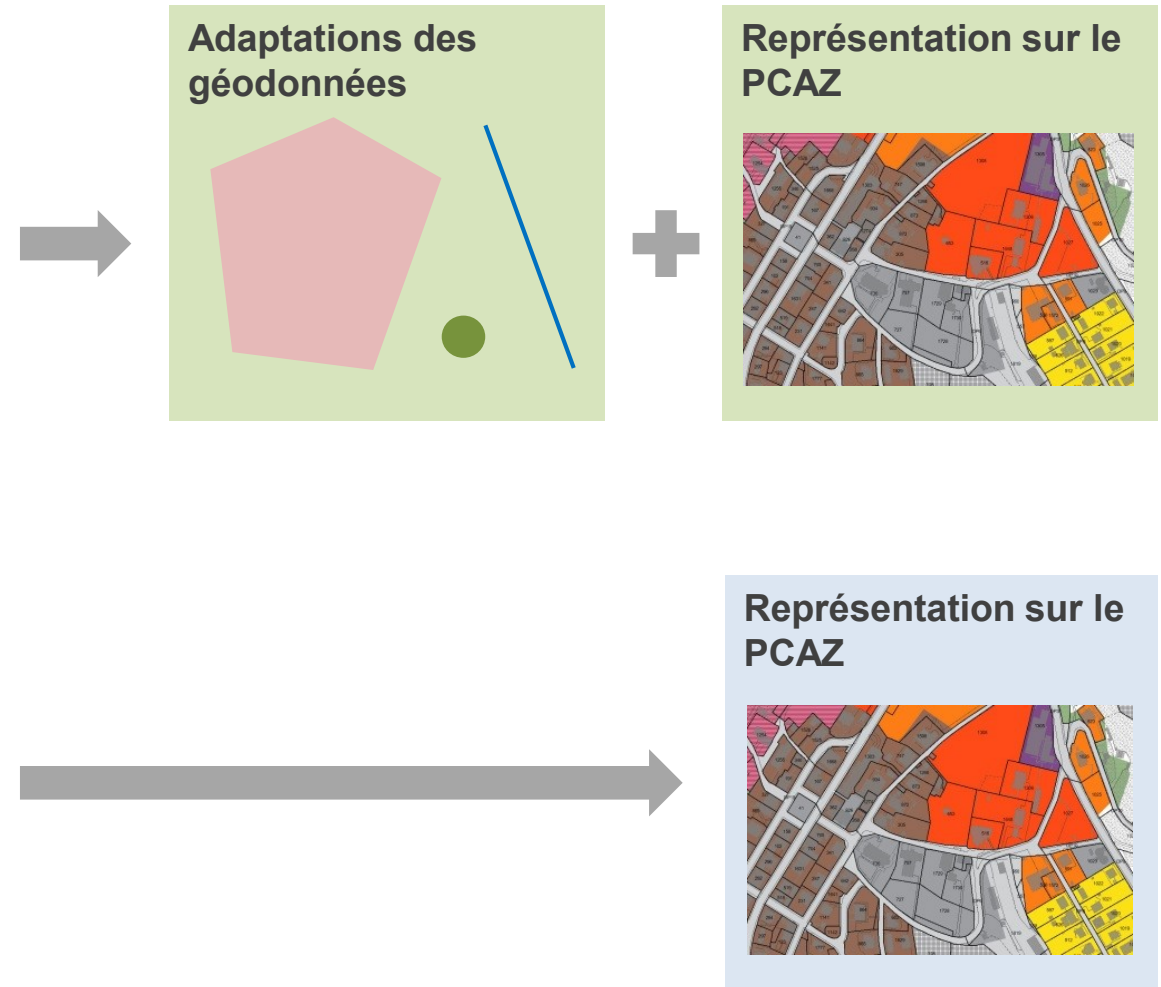
15 couches contenant des données de compétence cantonale ou légalisée par une autre procédure que celle du PAL :

- Zones à protéger 1
- Zones viticoles
- ...

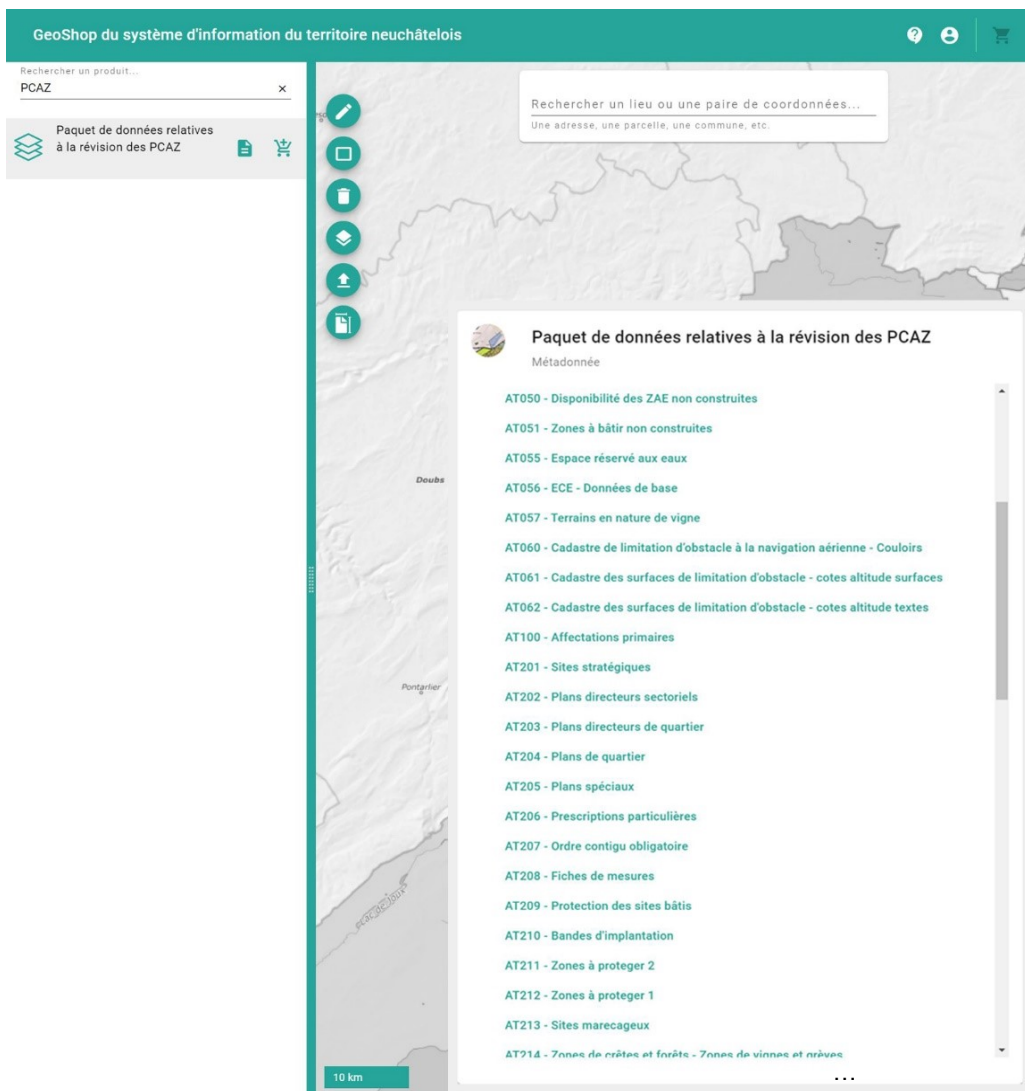
4 couches contenant des données sans force obligatoire et non imposable au tiers :

- Périmètres de sites archéologiques
- Périmètres de sécurité des places de tir
- ...

# Travaux attendus



# Géodonnées disponibles sur le Géoshop



## 52 couches à disposition :

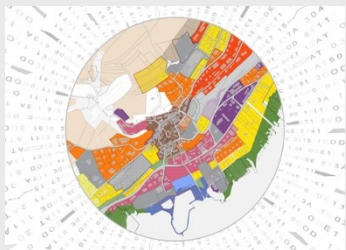
- 40 couches relatives à l'état existant des PCAZ (contenus contraignant, informatif et indicatif)
- 8 couches d'aide à l'élaboration (limites forestières statiques, espace réservée au eaux, zones à bâtir non construite, etc.)
- 4 couches de la mensuration officielle (fonds de plan)

# Et maintenant dans la pratique?

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1. Pré-étude  | ➔ | <b>Commande des géodonnées</b>                                 |
| 2. Elaboration du dossier PAL                           | ➔ | <b>Travaux sur les géodonnées selon les directives</b>         |
| 3. Séance de présentation du PAL aux services cantonaux | ➔ | <b>Transmission des géodonnées du PCAZ au SAT</b>              |
| 4. Préavis des services et synthèse                     | ➔ | <b>Examen de conformité des géodonnées aux directives</b>      |
| 5. Adaptation du projet de PAL                          | ➔ | <b>Et des géodonnées concernées</b>                            |
| 6. Préavis du Chef du DDTE                              | ➔ | <b>Contrôle final des géodonnées par le SAT</b>                |
| 7. Approbation et sanction par le Conseil d'Etat        | ➔ | <b>Entrée en vigueur des géodonnées dans le Cadastre RDPPF</b> |



# 3 choses à retenir



Nouveaux PCAZ établies sur la base des directives  
(nouvelle version en date du 1<sup>er</sup> juin 2021)



Géodonnées des futurs PCAZ pourvues de foi publique  
(Cadastre RDPPF)



Foire aux questions en ligne à disposition début 2022

Merci de votre attention !